



2 rue Brune – 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER  
02.48.60.42.74 – [comcom.abc@orange.fr](mailto:comcom.abc@orange.fr)

<http://www.comcomabc.fr/>



## Informations intercommunales 2019 Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre d'informations traditionnelle de fin d'année, je vous dresserai brièvement les actions qui ont vu le jour cette année ou qui se poursuivent grâce aux décisions des conseillers communautaires.

C'est également l'heure de vous adresser à tous de très bonnes fêtes ainsi qu'une excellente année 2020.

Le Président, Dominique Burlaud

### Modification statutaire et extension des compétences obligatoires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher (CDC ABC) dénombre 18 communes au lieu de 19 en raison de la création de la commune nouvelle de Corquoy. Considérant les lois MAPTAM et NOTRe, la CDC ABC a mis en conformité ces statuts lors du conseil communautaire du 25 septembre 2019 en incluant, dans les compétences obligatoires, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), en redéfinissant la compétence assainissement qui est limitée désormais aux seules usées des services de l'assainissement collectif et non collectif. Le service de gestion des eaux pluviales urbaines est dissocié de la compétence assainissement entraînant l'incapacité juridique de la communauté de communes à intervenir au titre de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. Le libellé concernant la compétence liée aux aires d'accueil des gens du voyage a également été modifié. Ces nouveaux statuts devront être présentés et délibéré dans chaque conseil municipal dans un délai de 3 mois pour être validés par la Préfecture par arrêté.

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est poursuivie par la formalisation des différentes pièces réglementaires, opposables aux futures autorisations d'urbanisme une fois le PLUi adopté :

- **Le règlement écrit** fixe les préceptes applicables à l'intérieur de chaque zone. Il définit les conditions de construction ou d'aménagement en fonction de chaque zone : implantation des bâtiments, conditions de hauteur et de distance entre les limites de parcelles, places de stationnement à réaliser, présence de la biodiversité, forme et destination des bâtiments, raccordement aux réseaux...
- **Le plan de zonage** est un document graphique qui délimite différentes zones sur le territoire : les zones urbaines « U » à vocation mixte (habitat, commerces et services, équipements...) et à vocation économique, les zones à urbaniser « AU » (urbanisation future), les zones agricoles « A », les zones naturelles et forestières « N ».
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** permettent, sur les zones « AU », de déterminer le programme de logements, les équipements, la localisation des espaces verts et la place de la biodiversité, les types de constructions, les principes d'organisation du stationnement et de la voirie...

Cette phase de traduction réglementaire est aujourd'hui en cours de finalisation. **L'arrêt du projet du PLUi par le Conseil communautaire est prévu fin 2019.** Ce projet sera ensuite soumis pour avis aux services de l'Etat puis aux administrés lors d'une enquête publique qui aura lieu en 2020. Des lettres d'informations PLUi sont régulièrement adressées aux habitants afin d'en aviser le suivi. Une information permanente est à votre disposition au bureau d'information touristique à Châteauneuf-sur-Cher.



### Les finances

Les données sont disponibles sur notre site internet, dans le rapport d'activités 2018 et dans la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019 ou en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.comcomabc.fr/la-communaute/le-budget-2/>



## Assainissement collectif

La communauté de communes Arnon Boischaud Cher sensible aux enjeux économiques et environnementaux, s'investit financièrement et durablement pour la protection des milieux naturels et dans le cadre de sa compétence assainissement.

Elle vise à maîtriser la qualité technique de ses installations et de leur efficacité dans le respect des normes environnementales avec l'aide de partenaires financiers que sont l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne ou le conseil départemental.

Ont eu lieu en 2019, l'inauguration officielle de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lignières, en proposant une journée porte ouverte et une intervention film débat sur le thème de l'eau pour les classes de 5<sup>ème</sup> du collège Philibert Lautissier avec le concours des sociétés OTV MSE et VEOLIA le 28 mars, mais également des travaux de création de réseaux d'assainissement collectif à Levet et Corquoy, d'une unité à disque biologique 105 EH (Equivalent Habitant) à La Roche/Corquoy, ainsi que le lancement du projet de construction d'une nouvelle station à Châteauneuf/Venesmes.

Les contrats de délégation de service public arrivant à terme au 31 décembre 2019 pour Lignières et le contrat principal (Châteauneuf/Venesmes/St Symphorien/Corquoy), une procédure de marché public est en cours. La délégation de service public sera effective sur l'ensemble des communes concernées par l'assainissement collectif (Décision communautaire du 4/07/2018). Aussi les communes de Vallenay, St Loup des Chaumes, St Baudel et Uzay le Venon actuellement en régie seront également en délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Voirie

Finalisation du marché de travaux de voirie 2017 - 2019 pour 34 km de routes et 57 voies par l'entreprise COLAS pour un coût approximatif de 1 500 000 €. La communauté de communes a investi massivement dans la réfection de voirie du territoire selon le détail suivant :

ANNEE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C
INVESTISSEMENT VOIRIE 2017	350 497,58 €	421 716,14 €
INVESTISSEMENT VOIRIE 2018	510 703,80 €	612 844,55 €
INVESTISSEMENT VOIRIE 2019	287 018,48 €	344 422,17 €

En complément du marché d'entretien de la voirie, 10 tonnes d'enrobés à froid ont permis en 2019 l'entretien des voiries communales par les agents de la communauté de communes ABC. La CDC ABC participe également par un fonds de concours pour l'aménagement de la Route Départemental N°3 et l'enfouissement de réseaux à Saint Loup des Chaumes.

## Aménagement du numérique

Le haut débit (ADSL), travaux financés en partie par la CDC ABC est dorénavant disponible sur les communes de Chavannes, St Loup des Chaumes, Chambon, St Symphorien et La Celle Condé. Rapprochez-vous de votre opérateur internet pour modifier votre abonnement en conséquence. Prochaine étape, le déploiement de la fibre sur le reste du territoire concerné.

## Tourisme



Le bureau touristique à Châteauneuf et l'office de tourisme à Lignières peuvent promouvoir vos manifestations. Contacter le 02.48.60.88.67 - Consultez le site <https://www.lignieresenberry-tourisme.fr/> pour les découvrir.

## Enfance jeunesse

A l'initiative de la communauté de communes, une convention avec l'association ARPPE en Berry a permis la mise en place d'un relais d'assistants maternels parents enfants en alternance les vendredis de 9H à 11H sur les communes de Lignières et Venesmes. La halte-garderie itinérante KANGOUREVE permet l'accueil de vos enfants de 0 à 6 ans. Pour les plus de 3 ans, l'intercommunalité vous propose un accueil périscolaire et un service d'accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances.

Pour tout renseignement, contacter le service Enfance Jeunesse au 02.48.60.42.38.



### **Enfance Jeunesse :**

Vous souhaitez passer votre BAFA, vous avez plus de 17 ans et habitez sur le territoire, la CDC ABC peut vous aider à le financer. Contacter le service enfance jeunesse au 02.48.60.42.38

**Assainissement collectif :** En cas d'incidents sur le réseau d'assainissement collectif, *contacter l'astreinte VEOLIA au 09.69.32.35.29.*

**Culture :** Vous habitez le territoire et votre enfant est inscrit à Musique en Boischaud Marche, la CDC ABC rembourse les frais d'inscription à hauteur de 70 € par enfant.

**Gîte COLBERT à Châteauneuf sur Cher :** Hébergement de qualité, individuel ou de groupe jusqu'à 46 personnes. N'hésitez pas à vous renseigner au 02.48.60.88.67 ou <http://www.gitechateauneuf.com/>

